



Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE MASSOINS

06710 MASSOINS

☎ 04.93.05.72.55

📠 04.93.05.77.97

Massoins, le 15 décembre 2017

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Président : M FIOL Jean

Elus Présents : Tous les membres sauf

..... Alexandre CHARBEY qui donne procuration à BOUILLON Marcel.  
.....  
.....  
.....

Ordre du jour :

- Dossier Veolia
- Dossier Ferme solaire
- Indemnité pour le percepteur
- Choix devis carte communale
- Mouvement de crédit

Ouverture de la séance à 18<sup>h</sup>30 : .....

M Sylvie COLONBON ..... a été désigné(e) comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

- **1) dossier VEOLIA**

Monsieur le Maire passe la parole à M Baud Philippe pour la présentation de du dossier VEOLIA

La semaine dernière j'ai été recontacté par VEOLIA afin d'avancer ou de ne pas donner suite à la proposition VEOLIA présentée par Monsieur KESTER il y a qq mois en Mairie.

J'ai demandé à Monsieur KESTER de mettre par écrit un projet de courrier afin de pouvoir en discuter entre nous. Je vous communique les échanges et les questions que j'ai posées. Je pense que l'essentiel y est décrit. Une réponse est à donner fin janvier 2018.

*Email de M KESTER*

*Pour faire suite à nos dernières discussions, je vous confirme que nous projetons d'avancer rapidement sur le projet de stockage de balles de DMA tel que décrit dans notre courrier précédent.*

*Le terrain sur lequel nous comptons implanter une aire d'entreposage couverte d'environ 7.500 m<sup>2</sup> se situe au nord-ouest du site de l'ISDND du SMED.*

*Une étude géologique nous a confirmé que ce secteur, situé en dehors de la zone instable, présentait toutes les garanties géotechniques nécessaires pour garantir la pérennité de notre projet.*

*Les balles seront produites à partir d'une presse à coffre d'une puissance de 120 Tonnes au m<sup>2</sup> et seront donc parfaitement étanches, filmées et entreposées 3 mois en moyenne.*

*Nous prévoyons donc de confier à un Bureau d'Etudes Environnement la mission d'élaborer un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.*

*Cette mission comprend plusieurs volets (Etude d'Urbanisme, Etude géotechnique, Etude technique du projet, étude d'impact, étude Faune et Flore).*

*Vous comprendrez donc qu'il s'agit d'une mission d'ampleur dont le coût sera significatif.*

*Cette étude devra par ailleurs être complétée par un Dossier de Demande de Permis de construire, qui sera lui aussi conséquent, notamment au regard des enjeux géotechniques du projet et de l'historique du site.*

*Compte tenu de ces différents enjeux financiers, nous souhaiterions pouvoir avancer préalablement avec la Mairie de Massoins sur un projet de convention qui sécuriserait les 2 parties.*

*Cette convention pourrait être articulée de la façon suivante :*

*1 - Une Promesse de bail sous condition suspensive d'obtention de l'Autorisation ICPE et du Permis de Construire avec :*

*- une indemnité d'immobilisation de 25 KEUR par an pour la période comprise entre la signature du bail et la réalisation de la condition suspensive de la promesse.*

*- un loyer de 50 KEUR par an pour l'occupation de votre Terrain à compter de la réalisation de la promesse.*

*2- Une indemnité de 2.50 EUR la tonne pour le stockage des balles avec :*

*- un montant global garanti de 50 KEUR par an minimum (correspondant aux 20 KT prévues)*

*- nous pourrions être amenés, notamment pendant la période de rénovation de l'UVE de Nice à stocker un tonnage supplémentaire pendant quelques mois.✦*

*Nous sommes bien évidemment disposés à apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles sur ce sujet.*

*Nous nous engageons par ailleurs à soumettre à votre approbation notre projet avant dépôt auprès des services compétents (DREAL, DDTM, SDIS...).*

Ayant entendu l'exposé de M Philippe Baud,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par .... Voix pour, .... Voix contre et  
.... Abstention(s)

- Décide..... *POINT REPORTE* .....

• **2) dossier Ferme SOLAIRE**

Monsieur Fiol passe la parole à Monsieur Alexandre Charbey pour la présentation de ce dossier :\*

Il nous faut lancer une étude de faisabilité pour une ferme solaire au Vescorn,

En pièce jointe, le devis de Solais, bureau d'étude basé à Sophia-Antipolis. Nous avons aussi eu un deuxième devis très comparable d'une société basée dans le Bouches du Rhône.

A noter, eux aussi ont eu un Trophée de l'Environnement la semaine dernière, le même jour que Massoins Energie.

J'ai pris RV avec eux la semaine prochaine pour faire avancer le dossier.

L'étude s'élève à 3500 € HT

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par *11* Voix pour, *0* Voix contre et  
*0*. Abstention

Décide : *de lancer l'étude avec SOLAIS* .....

*accepte le devis de 3500 € HT* .....

• **3) indemnité percepteur**

Monsieur Fiol informe le conseil qu'il convient de voter l'indemnité alloué au percepteur, il rappelle la délibération de l'année dernière :

Monsieur Le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil au percepteur de Puget-Théniers, il rappelle qu'en 2015 le taux voté était 100%.

Ayant entendu l'exposé du Maire,  
Le Conseil municipal de MASSOINS, après en avoir délibéré,  
5 voix ont voté un taux de 30%, 5 voix ont voté un taux de 0 % ;  
La voix du maire étant prépondérante,

Un taux de 30% est voté pour le versement de l'indemnité du Percepteur

Pour 2017 100 % équivaut à 379.79 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  Voix pour,  Voix contre et

Abstention

Décide : *de ne rien lui donner cette année suite aux nombreux problèmes avec les administrés (perte de chèque relance, caux sur salaires etc ...)*

#### 4) devis carte communale

Monsieur Fiol rappelle au conseil la délibération du 8 avril 2017 :

M le maire explique au conseil municipal le besoin de reprendre l'élaboration de la carte communale afin de créer un document d'urbanisme sur la commune et de définir les zones et les règles de construction en concordance avec les lois et décrets en vigueur. Pour ce faire il a confié la mission à M Philippe BAUD afin de recevoir des bureaux d'étude et faire l'élaboration de devis.

M Baud fait l'analyse à l'assemblée de ses rendez-vous avec des bureaux d'étude et propose de voter une enveloppe TTC de 17 736,00 € pour cette étude

M Philippe Baud ayant fait élaborer des devis, il convient de choisir le prestataire :

Société	Proposition TTC HT	Observation
CITADIA	16725	18 mois LDPENAF INCLUS - CNDPS 3000 € HT
ESPACE	13525	17 mois - CDPENAF + 2500 € HT - CNDPS + 10000 € HT
ALDICE	Pas de réponse	

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  Voix pour,  Voix contre et

Abstention

Décide : *de choisir le devis de CITADIA soit 16725 € HT et 3000 € HT pour CNDPS si nécessaire.*

#### 5) Mouvement de Crédit Budget eau et assainissement

Monsieur Fiol informe le conseil qu'il convient de voter un mouvement de crédit dans les comptes M49 (eau/assainissement) :

Compte	Somme	Observation
022 (dep imprévus)	- 1000,00	Diminution de compte
671 (charges except)	+1000,00	Augmentation de compte

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

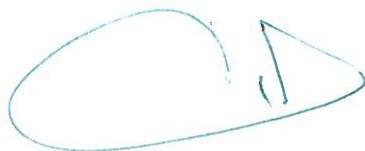
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  Voix pour,  Voix contre et ...

Abstention

Décide : *les mouvements de crédit*

La séance a été levée à ... heures. Et ont signé les membres présents.

**Le Maire**



**Le Secrétaire**



**Les membres du Conseil Municipal**

Mme COLOMBON S



M. ISNARD J.



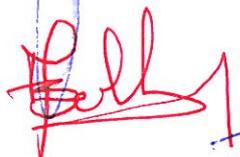
Mme FISCHER M-L



M BAUD P



M BELLU M



M CAPRILE G



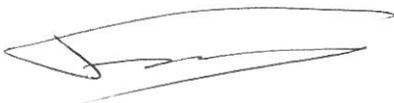
M CHARBEY A

*représenté par Daniel Bellu*

Mme CAPRILE S



MME PICARD A



M PIERRE M



